

OFFERT CONJOINTEMENT PAR :

- le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

OBJECTIF DU PROGRAMME :

- vise à inciter les chercheurs québécois, oeuvrant dans des champs disciplinaires variés, à proposer des recherches innovatrices dans des domaines prioritaires, peu ou pas couverts par la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, lesquels offrent des avenues intéressantes en matière de recherche scientifique et technologique.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- Troisième de trois concours
- Programme d'une durée de cinq ans
- Projet d'une durée maximale de trois ans
- Enveloppe budgétaire globale : environ 5 088 000 \$
- Enveloppe disponible pour le présent concours : 1 720 000 \$
- Subvention pouvant atteindre 145 000 \$ pour les projets de deux ans et 215 000 \$ pour les projets de trois ans

ADMISSIBILITÉ :

- Les projets de recherche doivent satisfaire les conditions d'admissibilité décrites au chapitre 2 du guide d'appel de propositions. Seuls les chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CHUT) ou de collège (CHC) peuvent être responsables d'un projet de recherche et soumettre une demande dans le cadre du présent programme.
- Le chercheur responsable ne peut présenter qu'UNE seule lettre d'intention dans le cadre du présent concours.

PIÈCES REQUISES (formulaires électroniques) :

- 1^{re} étape: - Lettre d'intention
- Curriculum vitæ du chercheur responsable
- 2^e étape: - Demande d'aide financière
- Curriculum vitæ de tous les chercheurs de l'équipe

DATES À RETENIR :

- Lancement universitaire : 8 septembre 2011
- Dépôt de la lettre d'intention : 2 novembre 2011 (16 h)
- Invitation à déposer une demande d'aide financière : mi-décembre 2011
- Dépôt de la demande d'aide financière : 7 février 2012 (16 h)
- Annonce des résultats : mi-avril 2012

CONDITIONS LIÉES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

Les subventions accordées dans le cadre de ce programme de recherche sont conditionnelles :

- à l'acceptation par le chercheur responsable de réaliser le projet de recherche selon les objectifs et le calendrier établis dans la demande d'aide financière, avec les ressources financières accordées et dans le respect des conditions énoncées sur la fiche synthèse accompagnant la lettre d'annonce;
- au dépôt, s'il y a lieu, d'une licence d'utilisation accordée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant l'utilisation de matériel biologique faisant partie des actifs de propriété intellectuelle du MRNF.